
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 décembre 2017 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
M. Luc Ferrandez, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Christine Gosselin, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère associée à la mairesse
Mme Suzie Miron, conseillère associée
M. Alex Norris, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE17 1908

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de séance ordinaire du comité exécutif du 6 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE17 1909

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 11 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE17 1910

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 14 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE17 1911

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec option de renouvellement de 12 mois pour un maximum de deux prolongations, pour la fourniture, sur demande, de conduites d'égout de forme ovoïde en plastique thermodurcissable renforcé de verre et de résine (PRV);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Hobas Québec inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15688 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1177707001

CE17 1912

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et Software AG (Canada) inc. pour le renouvellement du contrat d'acquisition et d'utilisation de logiciels, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 2 432 528,37 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 132 300 \$ au Service des technologies de l'information pour l'année 2018;
- 3 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1176871002

CE17 1913

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de conclure six ententes-cadres pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, pour l'acquisition de housses de vestes pare-balles, panneaux balistiques, pantalons de différents modèles, bermudas, manteaux et vestes, blousons, souliers et bottillons de sécurité, à l'usage des policiers, pompiers et agents de stationnement de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme pour chaque groupe, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit :

Firme	Groupe	Total	Description groupe
Opale International inc.	Groupe 3	114 601,33 \$	SPVM - Housses de vestes pare-balles
Ten4 Body Armor inc.	Groupe 4	339 528,36 \$	SPVM - Panneaux balistiques
Surprenant et Fils inc.	Groupe 7	203 294,28 \$	SIM - Pantalons de travail
Groupe Trium inc.	Groupe 9	240 872,63 \$	SPVM, SIM, VDM – Manteaux trois (3) saisons et vestes
Équipement de Sécurité Universel inc.	Groupe 11	379 411,75 \$	SPVM – Pantalons de différents modèles
Équipement de Sécurité Universel inc.	Groupe 14	209 217,71 \$	SIM – Souliers et bottillons de sécurité

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16355 et aux tableaux de prix reçus, joints au dossier décisionnel;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour une période de douze mois, avec option de prolongation de douze mois, pour l'acquisition de blousons et pantalons ignifuges à l'usage des policiers;

- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe Trium inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 102 773,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16355 et aux tableaux de prix reçus, joints au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du service concerné, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1176135007

CE17 1914

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure des ententes-cadres, pour une période de 60 mois, pour la fourniture de bacs roulants 240, 360 et 660 litres pour les matières recyclables;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées pour chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15249 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firmes	Groupes	Montant (taxes incluses)
IPL inc.	1	673 270,61 \$
Gestion U.S.D. inc.	2	142 047,01 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de l'environnement; et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1172937003

CE17 1915

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 420 578,44 \$, taxes incluses, pour le remplacement de mobilier et divers travaux de réfection au parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents;
- 2 - d'accorder à 2633-2312 Québec inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 161 884,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-6949;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1171701005

CE17 1916

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 249 866,54 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux de déconstruction des immeubles situés au 3166 et 3194, boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Démolition Panzini inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 229 877,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5934;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1177064002

CE17 1917

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 510 623,14 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Déric Construction inc. (CG16 0727), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 070 948,30 \$ à 7 581 571,44 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1171701014

CE17 1918

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 439 220,34 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels d'huissiers de justice pour l'année 2018;
- 2 - d'approuver les projets de conventions de gré à gré par lesquels les firmes « Hainault Gravel huissiers de justice inc. » et « Paquette et Associés, S.E.N.C.R.L., Huissiers de justice », s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1177472001

CE17 1919

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 374 479, 32 \$, taxes et contingences incluses, pour un contrat de services professionnels en hydrologie urbaine pour la réalisation d'une étude des réseaux d'eaux usées du secteur Pointe-aux-Trembles;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Lasalle | NHC inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 339 986,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16456 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'autoriser le directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer le projet de convention et tout document y donnant suite, pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1177526035

CE17 1920

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Modellium inc. pour l'entretien d'un progiciel relatif aux trois méthodes d'évaluation foncière reconnues (coût, revenu et comparaison) pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 233 290,02 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'évaluation foncière à signer le projet de contrat de service de support annuel pour et au nom de la Ville ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1173722001

CE17 1921

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 321 843,77 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1176044001

CE17 1922

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 184 189,95 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1176044002

CE17 1923

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme François Kassab m.d. inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 146 708,10 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1176044003

CE17 1924

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal (APM) établissant les conditions d'intégration d'une nouvelle oeuvre d'art public à la place des Commencements sur la Jetée Alexandra dont l'APM est gestionnaire.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1170552003

CE17 1925

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le renouvellement, pour une période de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018, de l'entente entre la Ville de Montréal, le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec, concernant la gestion de certains dossiers relatifs à la violence conjugale par la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des affaires juridiques à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1174286001

CE17 1926

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver le retrait temporaire du bail en faveur de la Société en commandite Stationnement de Montréal, pour la période du 1^{er} avril 2018 jusqu'au 31 août 2018, de 46 places de stationnement sur le terrain désigné comme étant l'« Autoparc 142 », délimité par les avenues Papineau, Du Parc-La Fontaine et des rues Sherbrooke et Rachel, dans le cadre des travaux majeurs de réfection au Pavillon La Fontaine;
- 2 - d'approuver le manque à gagner de revenus au montant de 15 233 \$ à la suite du retrait temporaire de 46 places de stationnement de l'« Autoparc 142 » au bail.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1170515006

CE17 1927

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue des Schreter Enterprises inc., pour une période de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, un terrain vacant situé sur une partie du lot 2 161 334, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 645 mètres carrés, à des fins d'entreposage de mobilier urbain et de machinerie dans le cadre du projet d'aménagement de l'Esplanade Clark, pour un loyer total de 304 913,70 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1177029004

CE17 1928

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de The Trustees of The St. James United Church, pour et au nom de l'Église Unie St. James, pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2018, un terrain vacant situé à l'intersection des rues City Councillors et Mayor, d'une superficie d'environ 2100 mètres carrés, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à des fins d'entreposage de matériaux de construction et de machinerie, dans le cadre de la mise en valeur du Chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une dépense totale de 883 008 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1177029003

CE17 1929

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de faire un don de 200 000 \$ à l'organisme Centraide du Grand Montréal, dans le cadre de sa campagne de financement 2017;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1172988004

CE17 1930

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 510 000 \$ par année, sur une période de trois ans, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser pour les années 2018 et 2019, un ajustement budgétaire de 10 000 \$ par année;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1175178002

CE17 1931

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 75 000 \$ à l'École supérieure de ballet du Québec pour le projet d'acquisition de tapis de danse, dans le cadre de l'aide d'urgence à l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1171654015

CE17 1932

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 59 019 \$, taxes incluses, pour la sensibilisation porte-à-porte et la distribution de bacs en période hivernale en plus de cibler les immeubles de 16 à 20 unités, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à la Société pour l'Action, l'Éducation et la Sensibilisation Environnementale de Montréal (SAESEM) (CM16 1258), majorant ainsi le montant total du contrat de 364 742 \$ à 423 761 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1172621004

CE17 1933

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 192 532,80 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet Laboratoire transitoire, initiative de collaboration de quatre partenaires principaux, Atelier Entremise, la Maison de l'innovation sociale (MIS), la Fondation de la famille J.W. McConnell et la Ville de Montréal en vue d'explorer des outils d'occupation transitoire à travers des projets pilotes;
- 2 - d'approuver à cet effet un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et l'organisme Atelier Entremise, pour un montant de 155 500 \$, taxes incluses, pour la réalisation des activités de développement et de mise en œuvre du Laboratoire transitoire incluant la gestion, l'aménagement, l'animation, l'occupation et le financement des projets d'occupation transitoire ainsi que la sécurisation des locaux;
- 3 - d'approuver un projet de convention de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal met à la disposition de l'organise Atelier Entremise, à titre gratuit d'une valeur de 126 220 \$, à compter de la date de la signature de la convention jusqu'au 31 décembre 2019, une partie d'un bâtiment municipal situé au 204-206 de la rue Young, d'une superficie d'environ 1 066 mètres carrés, à des fins d'occupation temporaire pour le premier projet pilote du Laboratoire transitoire;
- 4 - d'imputer ces dépenses conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1172591001

CE17 1934

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Politique d'utilisation de l'emprise publique par les Réseaux Techniques Urbains relativement aux consentements municipaux.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1176014001

CE17 1935

Vu la résolution CA17 26 0328 du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie en date du 20 novembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 249 764,26 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection de la maçonnerie et le remplacement des chaudières du bâtiment situé au 1650, rue des Carrières, dans le cadre du contrat à Melk Construction inc. (CA17 26 0220), majorant ainsi le montant total du contrat de 832 547,58 \$ à 1 082 311,84 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1176417005

CE17 1936

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de radier des livres de la Ville la somme de 733 993,85 \$ en capital, en plus des intérêts, et tout solde dû relié aux comptes de taxes foncières à recevoir irrécouvrables décrits sur la liste jointe au rapport du directeur du Service des finances;
- 2 - d'imputer cette radiation au compte budgétaire concerné conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1177017002

CE17 1937

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 161 900 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Verdun pour le lieu culturel de proximité Quai 5160;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent de 270 400 \$ à la base budgétaire de l'arrondissement de Verdun, soit un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation, à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1176810002

CE17 1938

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser, pour l'année 2017, un virement budgétaire totalisant 22 700 \$ en provenance du budget régulier pour le développement des infrastructures socio-culturelles et sportives vers l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la nouvelle maison de la culture Claude-Léveillée;
- 2 - d'autoriser un ajustement récurrent de 270 200 \$ à la base budgétaire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, soit un budget récurrent pour l'année complète aux calculs de la réforme du financement des arrondissements pour cette nouvelle installation, à compter de 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1176810003

CE17 1939

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération:

de nommer madame Laurence Lavigne Lalonde et messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du Comité de vérification élargi ainsi que monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1175330001

CE17 1940

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil (02-039) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1173599004

CE17 1941

Vu la résolution CA17 27 0390 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 21 novembre 2017;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et présentation, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du presbytère, la démolition partielle de l'église ainsi que la construction et l'occupation de deux pavillons à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance sur les lots 1 294 882, 1 295 226, 1 295 227, 1 422 882 et 1 422 883 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1170603007

CE17 1942

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de désapprouver le règlement RCA17-27004 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006), le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2017 (RCA16-27006) de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, adopté le 5 septembre 2017 par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, celui-ci n'étant pas conforme au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal étant donné qu'il autorise un usage non conforme à l'affectation du sol « Grande emprise ou grande infrastructure publique » dans la zone 0215 qui est située dans cette affectation;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre la résolution de désapprobation à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1176961001

CE17 1943

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet du Réseau électrique métropolitain soumis par le mandataire de l'État CDPQ Infra, tel que décrit dans la fiche technique intitulée « Avis d'intervention - Projet du Réseau électrique métropolitain (REM) », en date du mois d'octobre 2017;

- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au directeur général adjoint de CDPQ Infra en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et, à titre d'information, à la directrice du Plan et de l'aménagement du Sous-ministériat adjoint à la région métropolitaine de Montréal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Le délai de 120 jours prévu à l'article 152 de la LAU est réduit à 60 jours en vertu de l'article 12 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain*.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1172622009

CE17 1944

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la nomination de M. Marc-André Pedneault à titre de directeur - santé, sécurité et mieux-être dans la classe salariale FM 10 (111 766 \$ - 139 713 \$ - 167 659 \$) à compter du 8 janvier 2018, pour une durée indéterminée, conforme à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal et à l'article 5 des Conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal;
- 2 - d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1174506001

Levée de la séance à 9 h 12

70.001

Les résolutions CE17 1908 à CE17 1944 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville